

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

Objet: Rôle d'évaluation foncière 2017-2018-2019 - Demandes de révision administrative

Subject: Property Assessment Roll 2017-2018-2019 - Applications for an administrative review

Avis public est donné qu'en 2019, le rôle triennal d'évaluation foncière 2017-2018-2019 de la Ville de Côte Saint-Luc sera en vigueur pour un troisième exercice financier.

Public Notice is given that the 2017-2018-2019 property assessment roll of the City of Côte Saint-Luc will apply, in 2019, for the third fiscal year.

En application de la section I du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), toute personne ayant un intérêt peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision administrative d'une inscription au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Any person having an interest may file an application for an administrative review of an entry on that roll, as provided for in Division I of Chapter X of the Act respecting municipal taxation (CQLR, chapter F-2.1), on the grounds that the assessor did not alter the roll as required under the above-mentioned act.

Pour être recevable, une telle demande de révision administrative doit remplir les conditions suivantes :

To be admissible, applications for an administrative review must meet the following conditions:

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible dans les lieux de dépôt mentionnés ci-dessous ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Côte Saint-Luc situé au 5801 boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc, Québec.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal de l'exercice financier applicable.

- Be filed in the fiscal year during which an event justifying an alteration to the roll occurs in virtue of the law or in the next fiscal year, if the assessor does not make the alteration.
- Be submitted on the prescribed form available at the addresses below and at Côte Saint-Luc City Hall located at 5801 Cavendish Boulevard, Côte Saint-Luc, Quebec.
- Include the amount under the by-law concerning fees of the urban agglomeration of Montréal for the applicable fiscal year.

Être déposée en personne à l'un des lieux de dépôt de la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h :

255, boul. Crémazie Est, 6^e étage
 Montréal (Québec)
 7101, rue Jean-Talon Est, bureau 1110
 Anjou (Québec)
 1868, boul. des Sources, bureau 500
 Pointe-Claire (Québec)

Be filed in person with the Direction de l'évaluation foncière de la city of Montréal, at one of the addresses below, Monday through Friday, from 9 a.m. to noon, and 1 to 4 p.m.

255, boul. Crémazie Est, 6th floor
 Montréal (Québec)
 7101, rue Jean-Talon Est, bureau 1110
 Anjou (Québec)
 1868, boul. des Sources, bureau 500
 Pointe-Claire (Québec)

ou être expédiée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Direction de l'évaluation foncière
 Ville de Montréal
 255, boul. Crémazie Est, 6^e étage
 Montréal QC H2M 1M2

or sent by registered mail to:

Direction de l'évaluation foncière
 City of Montréal
 255, boul. Crémazie Est, 6th floor
 Montréal (Québec)

Côte Saint-Luc, le 17 octobre 2018

Côte Saint-Luc, October 17, 2018

M^e Jonathan Shecter
 Greffier

M^e Jonathan Shecter
 City Clerk

Pour plus d'information, veuillez composer: 514-280-3825

For further information, please call: 514-280-3825